

Tarifs de l'électricité 2024

LiveSuisse

L'énergie solaire de la région de Morat et l'énergie hydraulique du Valais et du Tessin en temps réel.

Avec "LiveSuisse", vous obtenez de l'électricité solaire de la région de Morat ou, si le soleil ne brille pas chez nous, de l'énergie hydraulique du Valais et du Tessin. Au tarif unique. En temps réel.

- 100% renouvelable
- 100% en temps réel
- 100% durable

Tarifs	Conditions d'application
Base	<ul style="list-style-type: none">– Livraison jusqu'à 50'000 kWh par an et par compteur– Point de fourniture sur le réseau basse tension

Calculez vos frais d'électricité individuels
ibmurten.ch/tarifs



Dispositions générales pour tous les tarifs

La livraison d'énergie est soumise aux conditions générales d'IB-Murten "Conditions Générales relatives au raccordement au réseau, à l'utilisation du réseau et à la fourniture d'énergie électrique", applicables au moment de la livraison.

Répartition des horaires (Ces horaires peuvent être modifiés en tout temps)

Tarif Haut (TH) de 06h00 à 22h00
Tarif Bas (TB) de 22h00 à 06h00

Tarife

Les montants de base, tarifs (haut et bas) et tarifs de la puissance sont en général valables pour une année. Les montants de base sont calculés pro rata temporis de la période de facturation.

Pour utiliser notre produit innovant d'électricité en temps réel, il faut disposer d'un compteur électrique numérique, d'une connexion de données via WLAN (du client), d'une prise de courant 230 V AC près du compteur électrique ainsi que de l'aliunid GATEWAY, l'interface entre le compteur et le cloud aliunid. Une passerelle est mise à la disposition du client LiveSuisse.

Services système Swissgrid et Réserves d'électricité de la Confédération (non compris dans les tarifs)

Les services systèmes s'élèvent dès le 01.01.2024 à 0.81 ct. /kWh
Réserves d'électricité de la Confédération s'élèvent dès le 01.01.2024 à 1.30 ct. /kWh

Autres taxes légales et redevances (non compris dans les tarifs)

2.38 ct./kWh Redevances fédérales pour la promotion des énergies renouvelables (RPC) selon la Loi sur l'Énergie art. 35b.
0.11 ct./kWh Redevances fédérales pour l'assainissement écologique des centrales hydrauliques
0.37 ct./kWh Redevances communales pour les tarifs Métier et Industrie
0.61 ct./kWh Redevances communales pour tous les autres tarifs
D'autres taxes communales, cantonales ou fédérales peuvent être ajoutées.

Énergie réactive

La part de l'énergie réactive mesurée n'excédant pas 50% de l'énergie active est comprise dans l'utilisation du réseau. Le surplus d'énergie réactive est facturé au tarif de 4.11 ct./kVAh. Ceci est valable pour tous les tarifs.

Taxe sur la valeur ajoutée

Tous les prix comprennent une taxe sur la valeur ajoutée de 8.1%.

Validation des tarifs

Les tarifs actuels ont été approuvés, dans leur version allemande, par le Conseil d'Administration d'IB-Murten dans sa séance du 29.06.2023 En cas de litige, la version allemande prévaut

Tarifs de l'électricité 2024

LiveSuisse

	Unité	Total ³⁾	Utilisation du réseau ¹⁾	Énergie
Basis				
Tarif TH	ct./kWh	30.31	12.14	18.17
Tarif TB ⁴⁾	ct./kWh	24.77	6.59	18.17
Montant de base	CHF/mois	9.73	9.73	
Rémunération Flexibilité ⁵⁾	CHF/kW/mois	-1.08	-1.08	

1) Les services systèmes de Swissgrid, les redevances communales ainsi que les autres taxes légales et redevances ne sont pas compris dans les tarifs ci-dessus.

2) DU = Durée d'utilisation

3) Somme de l'énergie et de l'utilisation du réseau, hors suppléments et taxes légaux ainsi que services système Swissgrid et réserves d'électricité de la Confédération.

4) Si un point de consommation ne répond pas aux exigences techniques d'un double comptage, celui-ci est compensé par la base de calcul HT 79.1% et BT 20.9%. Cette division correspond à la moyenne d'un ménage suisse.

5) Le client donne au gestionnaire de réseau de distribution l'autorisation de contrôler de manière flexible les consommateurs ayant des charges plus importantes. Pour chaque kilowatt de puissance verrouillable, le client reçoit une remise correspondante (actuellement pour les chauffe-eau, les pompes à chaleur et les chauffages électriques). Le montant de la puissance utilisable de manière flexible ainsi que la rémunération correspondante sont réglés dans un contrat séparé. Le client doit s'assurer que la puissance est pilotable.

Tous les prix comprennent une taxe sur la valeur ajoutée de 8.1%. Les valeurs affichées sont arrondies.